

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

1^{ER} AOÛT 2012

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1^{ER} AOÛT 2012, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer, maire de Belleterre
M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère
M. Philippe Barette, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Claudine Laforge Clouâtre, mairesse de St-Édouard-de-Fabre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Lyne Gironne, coordonnatrice au service d'évaluation
M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

08-12-230A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

La campagne électorale provinciale qui s'amorce en prévision de l'élection du 4 septembre 2012 devrait nous permettre de recentrer nos objectifs et nos priorités de développement pour les prochaines années. Une rencontre spéciale des maires et des différents candidats / candidates, sera donc convoquée au moment opportun.

08-12-231A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2012.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2012 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

08-12-232A Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question n'est posée.

08-12-233A Autorisation pour dépôt d'une proposition (projet) pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole au Témiscamingue (PDZA).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De présenter au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) une proposition (demande) pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole dans la MRC de Témiscamingue.

Un PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC. Au Témiscamingue, l'agriculture et la forêt constituent la base de notre économie et de l'occupation du territoire :

Nombre de municipalités avec zone agricole	17
Superficie de la zone agricole au 31 mars 2011	124 948 ha
Superficie occupée par les exploitations agricoles	58 367 ha
Nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	249
% de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles	47 %
Superficie du territoire municipalisé	554 077 ha
% du territoire municipalisé en zone agricole	23 %
% du territoire en zone agricole	8 %

Source : CPTAQ, Rapport annuel 2010-2011

Le PDZA repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé en concertation avec les acteurs du milieu.

Pour la MRC de Témiscamingue, le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire est une priorité.

Objectifs du PDZA au Témiscamingue :

- Réaliser le portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Témiscamingue (diagnostic territorial);
- Réaliser un inventaire terrain des friches;
- Assurer l'occupation dynamique du territoire et la pérennité économique de certains milieux agricoles en perte de vitalité;
- Doter le Témiscamingue d'une vision multifonctionnelle quant au développement du secteur agricole et agroalimentaire;
- Identifier des opportunités de développement agricoles et agroalimentaires (par exemple, l'agrotourisme et la transformation à la ferme);
- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Favoriser la concertation et l'échange d'information entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire;
- Favoriser une meilleure communication entre les agriculteurs et les partenaires du milieu;
- Concilier les actions avec les besoins du milieu agricole et agroalimentaire;
- Confirmer la vision et les objectifs d'aménagement du schéma d'aménagement et de développement révisé¹ de la MRCT;
- Se doter d'une vision qui contribuera à redynamiser le secteur agricole et agroalimentaire et à en refaire un pilier de notre développement.

Prévisions budgétaires

Dépenses	Total du budget du projet
Ressources techniques – personnel de la MRC	136 950 \$
Soutien technique et professionnel externe	65 000 \$
Acquisition de données	27 500 \$
Frais divers (communication, impression, déplacement, repas, consultation publique,...)	14 200 \$
Total	243 650 \$

Financement	Montant	Proportion
MAPAQ	40 000 \$	16 %
MRC – contribution monétaire *	167 300 \$	69 %
MRC – contribution biens et services	4 600 \$	2 %
Partenaires – contribution monétaire	31 750 \$	13 %
Total	243 650 \$	100 %

* Inclus le personnel de la MRCT

¹ Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscamingue est disponible au lien Internet suivant : <http://www.mrctemiscamingue.qc.ca/site.asp?page=element&nIDElement=1889>

La MRC de Témiscamingue a créé un Comité municipal agricole en novembre 2011.

La révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRCT est pratiquement complétée.

- ❖ D'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

M^{me} Monia Jacques, agente de développement à la MRCT, assurera la coordination du projet.

08-12-234A

Projet d'acquisition d'un camion autopompe pour la municipalité de Nédélec – Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Volet V. MAMROT.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet, M. Arnaud Warolin, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, une entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V, ayant pour objectif « l'acquisition d'un camion autopompe pour la municipalité de Nédélec ».

Le coût total estimé à 102 482 \$ est partagé à parts égales entre le MAMROT et la municipalité de Nédélec, conformément aux engagements respectifs entre les parties.

08-12-235A

Autorisation pour l'embauche d'un opérateur de balance à l'Écocentre.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Daniel Bolduc à titre d'opérateur de balance à l'Écocentre :
 - Salaire : 15 \$ / h – 35 heures / semaine – 27 300 \$ / année;
 - Entrée en fonction : 21 juin 2012

M. Bolduc est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- Un horaire flexible selon les besoins de l'Écocentre;
- Temps supplémentaire repris en congé selon une entente avec le directeur de l'Écocentre, à « taux simple ».

Adoption de nouvelles procédures au Centre de valorisation du Témiscamingue (Écocentre) – avec balance.

08-12-236A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les nouvelles procédures au Centre de valorisation (Écocentre) – avec balance comme suit, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2012.

Procédures au Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) – avec balance

Heure d'ouverture du CVT

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	Fermé	9 h à 16 h	9 h à 16 h	9 h à 16 h	9 h à 16 h	9 h à 16 h

Si un entrepreneur veut venir porter des matières en dehors des heures d'ouverture (ex. : en soirée), il devra payer un montant forfaitaire (50 \$, plus les coûts de disposition des matières qui s'appliquent). Les municipalités, qui ont de gros volumes à apporter, doivent informer le CVT au moins une journée à l'avance.

Utilisateurs du CVT

- Tous les ICI (industries, commerces et institutions) et les entrepreneurs sont acceptés à l'Écocentre, peu importe le type de matière apportée;
- Dans le cas d'une maison ayant passé au feu, les sinistrés doivent diriger les résidus directement au lieu d'enfouissement de Rouyn-Noranda et réclamer les frais s'y rattachant auprès de leurs assurances, s'il y a lieu;
- Lorsque des travaux de démolition ou gros voyage de résidus doivent être envoyés à l'Écocentre, les citoyens doivent en informer le CVT avant de passer.

Conteneurs des relais d'écocentre locaux (REL)

- Tous les conteneurs en provenance des REL des municipalités sont acheminés au CVT, selon le contrat octroyé par le conseil des maires du 21 mars 2012 à l'entreprise Transport Symkam (2937026 Canada inc.) – (transport des conteneurs de type « Roll-off » - Projet n^o 3-2012).

Procédures de facturation

- 1. Frais de surveillance et d'immobilisation de la partie « Écocentre » :** Les citoyens et/ou commerçants ne faisant pas partie des cinq municipalités utilisatrices, soit Ville-Marie, Duhamel-Ouest, Béarn, Fabre et Laverlochère, sont facturés à 50 \$ par visite. La facture est envoyée à la municipalité concernée, et ce, à tous les mois².

² Il est à noter que concernant les frais à être facturés aux municipalités (surveillance et/ou traitement), ce sont les personnes et/ou les commerçants qui viennent porter les matières à l'Écocentre qui seront inscrites au registre (le permis de conduire pourra être demandé) et non d'où proviennent les matières. La municipalité pourra refacturer ses citoyens et/ou commerçants au besoin.

2. **Facturation pour l'industriel et les entrepreneurs** : Les industries (ex. : Tembec, Hydro-Québec, Témisko, LVL Global, etc.) sont facturées directement par la MRC (sans intermédiaire), selon le poids réel. De la même façon, les entrepreneurs sont facturés au poids réel et selon si les matières sont triées ou non (voir charte de prix).
3. **Frais de traitement des matières** : Les autres commerces et citoyens sont facturés directement à la municipalité concernée selon le tonnage total acheminé à l'Écocentre, et ce, à tous les mois. Ce tonnage inclut le poids des conteneurs des REL et le poids des matières apportées directement par les commerçants et les citoyens eux-mêmes, selon la charte de prix ci-dessous. Les frais de traitement sont en sus des frais de surveillance applicables, mentionnés au point 1.

Tous les tonnages sont comptabilisés depuis l'installation de la balance à l'Écocentre (juin 2012). Ces tonnages pourront donc servir de base de comparaison pour fin budgétaire. Cette nouvelle procédure de facturation sera appliquée à compter de janvier 2013 et à ce moment, les coûts réels seront facturés.

4. **Matières non triées** : Lorsque les matières ne sont pas triées et qu'elles doivent être envoyées à l'enfouissement, le coût de Multitech s'applique, et ce, au tonnage réel.
5. **Matières triées, mais mixtes** : Lorsqu'un citoyen, commerçant ou entrepreneur vient porter des matières triées, mais dans un même voyage (conteneur, remorque, boîte de pick-up, etc.), un coût fixe est appliqué, c'est-à-dire **125 \$ la tonne** pour l'industriel et les entrepreneurs et **100 \$ la tonne** pour les citoyens et commerçants.

Coûts de Multitech (*lieu d'enfouissement technique de Rouyn-Noranda*)

- Enfouissement : 88,32 \$ la tonne
- Redevance : 20,69 \$ la tonne
- Transport : 20,86 \$ la tonne
- **Total : 129,87 \$ la tonne (plus taxes) = 149,32 \$ (arrondi à 150 \$ la tonne), plus les frais de transbordement et de gestion applicables³.**

³ Les frais de transbordement et de gestion ont été estimés à 25 \$ la tonne (250 \$ / h pour le chargement d'une semi-remorque x 2 heures = 500 \$ / 20 tonnes par semi-remorque) et s'applique aux déchets ultimes, aux bardeaux d'asphalte et au bois manufacturé.

Charte de prix (lorsque les matières sont triées par catégorie)

Disposition	Catégorie de matières à trier	Exemples	Coût la tonne
Conteneur # 1	➤ Déchets ultimes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gyproc; ◆ Tuiles de plafond; ◆ Recouvrement de plancher (préart, tapis, tuiles, céramique); ◆ Laine isolante; ◆ Vinyle; ◆ Encombrants divers (vieux sofa, matelas, etc.). 	150 \$ + 25 \$ = 175 \$
Conteneur # 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Asphalte; ➤ Béton (ciment); ➤ Briques. 		40 \$
Conteneur # 3	➤ Bardeaux d'asphalte		100 \$ + 25 \$ = 125 \$
Conteneur # 4	➤ Bois manufacturé et/ou collé	◆ Bois laminé, collé, etc.	100 \$ + 25 \$ = 125 \$
Conteneur # 5	➤ Bois non traité	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bois de construction; ◆ Planches, palettes. 	0 \$
Conteneur # 6	➤ Métal	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Électroménagers; ◆ Bicyclettes; ◆ Appareils électriques en métal. 	0 \$
Par catégorie	➤ Matières triées, mais mixtes	◆ Bois, bardeaux et déchets dans un même conteneur (apportés par une industrie ou un entrepreneur)	125 \$
		◆ Bois, bardeaux et déchets dans une même remorque (apportés par un citoyen ou un commerçant)	100 \$
Section par terre	➤ Résidus organiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pelouse, feuilles mortes, branches; ◆ Résidus de jardin; ◆ Résidus de bois (sciures, copeaux). 	0 \$
Bacs 1 100 litres	➤ Matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Papier et carton; ◆ Plastique et sacs de plastique; ◆ Boîtes de conserve, cannettes et contenants d'aluminium; ◆ Pots et bouteilles de verre. 	0 \$
Écocentre	➤ Appareils électroniques, électriques et informatiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Télévisions, radios; ◆ Micro-ondes; ◆ Ordinateurs; ◆ Périphériques informatiques (clavier, écran, imprimante). 	0 \$

Disposition	Catégorie de matières à trier	Exemples	Coût la tonne
Section par terre	➤ Pneus	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pneus déjantés; ♦ Diamètre de jante égal ou inférieur à 24,5 pouces – diamètre global n'excédant pas 48,5 pouces. 	0 \$
Divers bacs de Laurentides re/source	➤ Résidus domestiques dangereux (RDD) :		0 \$
	- Peintures	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autres); ♦ Teinture, vernis, laques; ♦ Peinture en aérosol. 	
	- Huiles usagées	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Huiles (d'origine minérale, synthétique ou végétale); ♦ Filtres à l'huile usagés; ♦ Contenants d'huile. 	
	- Lampes fluocompactes et tubes fluorescents	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Fluocompactes, tubes fluorescents; ♦ Lampes à décharge haute intensité; ♦ Lampes à sodium basse pression; ♦ Lampes UV, lampes à LEDS. 	
	- Piles rechargeables et non rechargeables	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Alcalines; ♦ Nickel-cadmium. 	
	- RDD organiques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Acétone, adhésifs, alcool à friction, calfeutrant, colorants capillaires, dégraissants, époxy, huile à chauffage, lubrifiant, nettoyants à four, teinture à souliers, toluène, etc. 	
	- RDD inorganiques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Acides, bases, pesticides, oxydants. 	
- Batteries et bonbonnes de propane	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Batteries d'automobiles et d'autres machineries; ♦ Bonbonnes de propane (petites et grosses). 		

08-12-237A

Autorisation pour l'acquisition et l'installation à l'Écocentre d'un système d'aération pour le bassin de la plateforme de compostage.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'acquisition et l'installation à l'Écocentre d'un système d'aération pour le bassin de la plateforme de compostage. À long terme, ce système a pour fonction d'abaisser de façon permanente le taux de coliformes, ainsi que de réduire le niveau d'eau.

Sur recommandation du préfet et de l'ingénieur, il n'y a pas eu d'appel d'offres :

- Le montant en cause est inférieur à 25 000 \$ (C. M., art. 935 et 936);
- Il n'y aurait qu'un fournisseur répondant aux besoins de la MRCT, ainsi qu'aux équipements existants (C. M., art. 938, 2°), c'est-à-dire Produits Étang.ca Ltée : 9 645,24 \$.

Afin d'abaisser le niveau, à court terme, l'eau du bassin pourrait, s'il y avait lieu, être pompée (location d'équipement); filtrée dans le but d'être rejetée dans l'environnement, sans aucun risque de pollution.

Préalablement à l'acquisition d'un nouveau système, des vérifications s'imposent en prévision d'une alternative de location de système usagé disponible, afin d'atteindre l'objectif à meilleur coût.

08-12-238A

Autorisation pour demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour travaux d'excavation autour du bassin de la plateforme de compostage.

Considérant que les problématiques de coliformes et de niveau d'eau du bassin de la plateforme de compostage nécessitent plusieurs actions, dont des travaux d'excavation, pour contrôler l'apport des eaux de surface;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs pour les travaux d'excavation à l'Écocentre :
 - Aménager des fossés et un ponceau autour du bassin, à la limite ouest du site et du côté ouest de la balance;
 - Enlever l'amoncellement de terre près du centre de transfert et l'ancienne rampe de chargement;
 - Remplir le trou près du bassin et niveler le terrain.

Ces travaux sont estimés à 20 000 \$.

M. Simon King, ingénieur, est responsable du projet.

Le C. A. souhaite que soient préalablement examinées des alternatives telles que le travail en régie interne, avec notre machinerie ou en location, opérée par notre personnel ou à contrat, etc., dont l'objectif consiste à « le meilleur service au meilleur coût ».

Autorisation pour modification au contrat octroyé le 20 juin 2012 (résolution n° 06-12-219) pour l'acquisition d'une « presse à ballots » modèle 1110, de la compagnie Industek.

08-12-239A

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une modification au contrat octroyé le 20 juin 2012 (résolution n° 06-12-219) pour l'acquisition d'une « presse à ballots » modèle 1110 de la compagnie Industek. Le nouveau modèle 1210 répond davantage aux besoins de l'Écocentre étant plus fort, plus rapide et plus durable.

Le coût actuel de 51 606,53 \$ est augmenté à 57 148,32 \$ taxes incluses, tel que recommandé par l'ingénieur de la MRCT. Ce montant demeure inférieur aux autres soumissions reçues le 20 juin 2012, c'est-à-dire BMG Environnement inc. à 90 255,38 \$ et Métallurgie des Appalaches inc. à 129 211,18 \$ (C. M., art. 938, 9^o).

08-12-240A

Ratification suite à l'acquisition de deux conteneurs de 30 verges cubes pour la collecte des matières recyclables et des déchets en territoire non organisé, secteur Sud, TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue.

Sur recommandation du préfet et de l'ingénieur, il n'y a pas eu d'appel d'offres en bonne et due forme pour l'acquisition de deux conteneurs pour le dépôt des matières résiduelles en territoire non organisé, secteur Sud, TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue.

Deux soumissions ont été obtenues sur demande verbale :

- Durabac : 2 X 8 900 \$ = 17 800 \$, plus taxes = 20 465,55 \$.
- Fabrication Dalji, 2 X 8 060 \$ = 16 120 \$, plus taxes = 18 533,97 \$.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner le contrat octroyé à Durabac au montant de 20 465,55 \$ parce que :
 - Le montant en cause est inférieur à 25 000 \$ (C. M., art. 935 et 936);
 - Les portes sur le dessus du conteneur sont plus grandes et sont faites en acier plutôt qu'en plastique, donc plus robuste et plus durable, selon les besoins spécifiques du milieu, c'est-à-dire camping, villégiature, chasse et pêche;
 - Depuis l'année 2011, les mesures mises de l'avant en gestion des matières résiduelles dans ce secteur n'ont pas donné de résultat satisfaisant. Il était devenu nécessaire d'agir rapidement. Les nouveaux conteneurs seront disponibles à la mi-août.

La livraison est prévue à la mi-août.

Proposition pour l'amélioration de la table de tri à l'Écocentre.

08-12-241A

Le conseil des maires a octroyé le 20 juin 2012 un contrat à « Mécanique Jecc ltée » pour la fourniture et l'installation d'une table de tri à l'Écocentre, au montant de 166 839,07 \$ (résolution n° 06-12-220).

Le C. A. prend acte d'une proposition du fournisseur de remplacer le convoyeur de montée avec courroie en caoutchouc par un convoyeur de montée en S, tout en métal, donc plus robuste, plus durable et plus facile d'entretien.

Montant supplémentaire : 20 000 \$. Le montant total demeure inférieur aux autres soumissions reçues le 20 juin 2012, c'est-à-dire BMG Environnement inc. à 266 742 \$ et Distribution Cardinal inc. à 297 663,38 \$ ainsi qu'au montant de l'estimé à 200 000 \$.

Il est convenu de maintenir le statu quo; la soumission du 20 juin 2012 jugée conforme répondait à nos besoins.

Le contrat octroyé demeure à 166 839,07 \$.

08-12-242A

Publication des calendriers (gestion des matières résiduelles) des années 2013, 2014 et 2015 en 8 500 exemplaires.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner le contrat d'édition gratuite, signé le 13 juin 2012 entre la MRC de Témiscamingue (secrétaire-trésorier – directeur général) et les Éditions Média Plus Communication de Montréal (EMPC), pour la publication des calendriers de gestion des matières résiduelles des années 2013, 2014 et 2015 en 8 500 exemplaires.

L'entreprise EMPC prend à sa charge la recherche de publicitaires et l'édition de la publication.

La MRCT assure la rédaction des textes, fournit les photos et distribue gratuitement les calendriers.

La MRCT se réserve le droit de résilier l'entente en donnant préavis en juin de chaque année, étant la date de référence de la signature de l'entente.

08-12-243A

Réaménagement des tâches et de l'horaire de travail de M. Simon King, ingénieur à la MRCT depuis le 3 octobre 2011.

➤ Mise en situation

Depuis son embauche le 3 octobre 2011, M. King est inscrit au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 3 (résolution n° 11-11-404 du 23 novembre 2011).

À compter du 11 juillet 2012, M. King occupera également le poste de directeur des travaux publics à la Ville de Témiscaming.

D'ici à son remplacement le cas échéant, M. King partagera son horaire variable entre la Ville de Témiscaming et la MRCT. La MRCT loue au taux réel les services de l'ingénieur à la Ville de Témiscaming, selon ses conditions salariales qui demeurent inchangées.

➤ **Rappel des contributions du gouvernement du Québec / PIQM – Volet 3 :**

- 1^{re} année : 75 % du salaire et avantages sociaux
- 2^e année : 62,5 % du salaire et avantages sociaux
- 3^e année : 50 % du salaire et avantages sociaux
- 4^e année : 37,5 % du salaire et avantages sociaux
- 5^e année : 25 % du salaire et avantages sociaux

➤ **Nouvelle offre d'emploi**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De refaire une nouvelle offre d'emploi pour le poste d'ingénieur, en remplacement de M. Simon King, démissionnaire. Monsieur le préfet est responsable du comité de sélection et fera recommandation à un prochain C. A.

08-12-244A

Autorisation pour l'achat d'une camionnette (pick-up) à l'Écocentre.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M. Richard Pétrin, directeur de l'Écocentre, à faire l'acquisition, pour et au nom de la MRCT, d'une camionnette usagée (pick-up), ½ tonne et deux roues motrices, répondant aux besoins spécifiques de l'Écocentre tels déplacement du personnel, réparation des camions collectes et équipements, dépannage, livraison de pièces, etc.

Montant maximum alloué : 5 000 \$.

La transaction peut avoir lieu lors d'une vente aux enchères à laquelle M. Pétrin est autorisé à représenter la MRCT ou de gré à gré auprès d'un privé ou d'un commerçant.

Le montant en cause est inférieur à 25 000 \$ (Réf. : C. M., art. 935 et 936). Le véhicule doit être en bon état et répondre aux besoins du personnel de l'Écocentre.

Gestion de la Table GIRT du Témiscamingue.

08-12-245A

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet, M. Arnaud Warolin, à signer une entente pour et au nom de la MRC de Témiscamingue avec l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie, concernant l'animation et la coordination de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue. M. Yves Grafteaux, coordonnateur et chargé de projet, est responsable d'assurer ce mandat.

Il s'agit d'une entente pour une période de neuf mois (1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2013) à mi-temps, résiliable selon des circonstances qui pourraient le nécessiter.

Le taux horaire est de 32,15 \$, maximum de 70 h / mois, plus déplacement. Il s'agit d'un horaire variable.

La MRCT fournit un espace de travail, ainsi qu'un support en secrétariat et en géomatique, salle de réunion, etc., ce qui représente une somme totale d'environ 30 000 \$ sur une base annuelle.

08-12-246A

Approbation du rapport final de la municipalité de Moffet au « Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V, partie B du MAMROT », projet « remorque-conteneur ».

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport final de la municipalité de Moffet au « Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V, partie B, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) », concernant le projet « remorque-conteneur » :

<u>Financement du projet</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réels</u>
➤ Municipalité de Moffet	4 900 \$	4 138,89 \$
➤ MAMROT	<u>4 900 \$</u>	<u>4 138,88 \$</u>
Total	9 800 \$	8 277,77 \$

- ❖ D'autoriser le préfet à signer ledit rapport, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue et de le transmettre au MAMROT pour suivi approprié;
- ❖ La présente résolution abroge la résolution n^o 04-12-124A, adopté le 4 avril 2012.

Projets du Pacte rural 2012.

08-12-247A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ D'autoriser les transactions suivantes au Pacte rural 2012 :

➤ **Club de soccer FC Témis.**

Réfection du terrain École St-Gabriel à Ville-Marie

Montant autorisé : 15 000 \$ – À payer : **8 105,68 \$**
(1^{er} versement)

➤ **Comité Centenaire de Béarn.**

Parc du Centenaire

Montant autorisé : 12 500 \$ – À payer : **12 500 \$**

➤ **Coopérative de solidarité multiresource l'Union de Laforce.**

Laforce en nature

Montant autorisé : 20 000 \$ – À payer : **12 549,56 \$**
(1^{er} versement)

08-12-248A

Québec en Forme / Renouvellement de l'entente et des procédés administratifs, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Considérant l'accord du « Comité local Québec en Forme du Témiscamingue »;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le renouvellement de l'entente et des procédés administratifs pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 entre « Québec en Forme » et la MRC de Témiscamingue pour la somme de 206 000 \$, dont 5 600 \$ à la MRCT à titre d'honoraires pour la prestation de services.

La MRCT doit s'assurer que toutes les sommes versées par Québec en Forme à titre de contribution ne soient utilisées qu'à la réalisation du Plan d'action du « Regroupement Québec en Forme du Témiscamingue », c'est-à-dire d'accomplir les tâches administratives requises et effectuer le suivi financier requis du Plan d'action à l'intérieur du budget établi.

❖ Que le préfet soit par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

08-12-249A

Avenir d'enfants / Entente pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Considérant l'accord du « Comité de coordination en petite enfance du Témiscamingue »,

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente « Avenir d'enfants » pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, pour la somme de 93 851 \$ dont 5 219 \$ à la MRCT pour frais de gestion et d'administration.

De concert avec l'agent de développement et les partenaires du regroupement d'Avenir d'enfants, la MRCT doit accomplir les tâches administratives ainsi que le suivi financier établi pour assurer la réalisation du Plan d'action 2012-2013 et réaliser les activités telles qu'acceptées au budget.

08-12-250A

Demande au Ministère (MAMROT) – Prolongation du délai pour le dépôt des rôles 2013, 2014 et 2015.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation à l'égard des municipalités de son territoire régies;

ATTENDU que le délai prévu à l'article 70 de la Loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités de compléter à sa satisfaction, tout travail nécessaire pour le dépôt du rôle d'évaluation qui reflète, de façon aussi fidèle que possible, la réalité foncière de ces municipalités;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 71 de la Loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le délai du 15 septembre pour le dépôt du rôle d'évaluation triennal des municipalités locales pour les exercices financiers 2013, 2014 et 2015 soit reporté au 1^{er} novembre 2012.

Cette résolution s'applique pour les municipalités suivantes :

Angliers	85080	Nédélec	85100
Béarn	85020	Notre-Dame-du-Nord	85090
Duhamel-Ouest	85030	Rémigny	85105
Fugèreville	85055	St-Bruno-de-Guigues	85045
Guérin	85095	St-Édouard-de-Fabre	85015
Kipawa	85010	St-Eugène-de-Guigues	85085
Laforce	85070	TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	NR850
Latulipe-et-Gaboury	85060	Belleterre	85065
Laverlochère	85050	Témiscaming (foncier)	85005
Lorrainville	85037	Témiscaming (locatif)	RL005
Moffet	85075	Ville-Marie (foncier)	85025

Réfection du pont de la rivière Pauvreté – Chemin Laforce / Winneway.

08-12-251A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection du pont de la rivière Pauvreté sur le chemin Laforce / Winneway, dans le but de le rendre conforme aux activités forestières (transport du bois).

La relance économique qui s'amorce dans le secteur forestier nécessite des infrastructures de transports répondant aux normes et aux besoins.

08-12-252A

Transfert des CAAF de la Commonwealth Plywood de Kipawa à Belleterre.

Considérant que la Commonwealth Plywood a cessé ses opérations à l'usine de Kipawa depuis l'année 2006;

Considérant qu'il y a lieu de consolider les approvisionnements à l'usine de Belleterre dans le but d'en favoriser le fonctionnement sur une base régulière et permanente;

Il est convenu que le préfet intervienne de façon appropriée auprès du Ministère (MRNF) et de l'entreprise, en appui à la Ville de Belleterre, afin que le transfert prévu du CAAF de Kipawa à Belleterre assure le bon fonctionnement de cette usine et qu'aucun volume de bois ne soit transformé à l'extérieur de la MRC de Témiscamingue. La MRCT a, depuis 1977, établi un objectif de transformation locale de ressources naturelles à 100 %. Les activités forestières favorisent la qualité de vie, le développement économique et la création d'emplois dont la région a besoin.

08-12-253A

Modification à la procédure des soumissions (C. M., art. 936 et L. C. V., art. 573.1).

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le seuil de 25 000 \$ à 50 000 \$ pour les demandes de soumissions faites par voie d'invitation écrite;

Considérant que cette règle date de plusieurs années et que les municipalités doivent faire face à des coûts supérieurs d'année en année, en matière de gestion de services publics;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) d'intervenir auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) requérant des modifications au Code municipal ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*.

Les municipalités nécessitent une marge de manœuvre adaptée aux réalités d'aujourd'hui pour l'exercice de leurs compétences.

Étape témiscamienne du Tour cycliste de l'Abitibi.

08-12-254A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'adresser au personnel concerné de la MRCT une motion de félicitations pour l'organisation et le déroulement de l'étape témiscamienne du Tour cycliste de l'Abitibi tenue le 20 juillet 2012.

Le Tour a circulé dans 11 municipalités, dont le départ dans la communauté de Timiskaming First Nation à Notre-Dame-du-Nord. Cet événement a remporté un grand succès, à la satisfaction générale des partenaires locaux et du comité hôte de Rouyn-Noranda.

08-12-255A

Projet Matamec (TNO Les Lacs-du-Témiscamingue).

Les promoteurs du projet Matamec travaillent actuellement sur un concept regroupant au même endroit les sites de la mine, du parc à résidus, ainsi que l'usine de 1^{re} transformation.

Matamec prendrait alors à sa charge la réfection et l'entretien régulier des 50 premiers kilomètres du chemin Maniwaki, le tout situé en territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue dont la MRCT est gestionnaire.

08-12-256A

Renouvellement 2012-2013 / Adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRCT à Tourisme Abitibi-Témiscamingue au montant de 304,68 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2012.

08-12-257A

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le C. A. prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2011 au 15 juillet 2012, ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

08-12-258A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 mai au 15 juin 2012		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	5 249,40 \$
Arnaud Warolin	Préfet	5 670,36 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 275,90 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	3 577,95 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	3 369,39 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	73 464,92 \$
--	--------------

Rémunération des maires	5 129,76 \$
-------------------------	-------------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200687	CORP. DE DÉVELOPPEMENT DE GABOURY	29 975,00 \$
C1200688	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	34,49 \$
C1200689	COUTURE CHEZ JEANNINE GÉLINAS	202,99 \$
C1200690	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	504,00 \$
C1200691	FONDATION DE L'U.Q.A.T.	20 000,00 \$
C1200692	GARAGE YVON AUDET	8 985,36 \$
C1200693	GROUPE CCL	206,33 \$
C1200694	IMPRIMATION	218,45 \$
C1200695	JACQUES MONIA	83,25 \$
C1200696	KING SIMON	716,70 \$
C1200697	LABONTÉ RITA	16 000,00 \$
C1200698	MANSEAU MAYER NOTAIRES INC.	517,41 \$
C1200699	MICROTEC SECURI-T	344,78 \$
C1200700	PELLERIN-FALARDEAU ANNE-MARIE	9 273,00 \$
C1200701	PERREAULT SYLVIE	8 598,00 \$
C1200702	PROGIGRAPH VAL-D'OR	3 483,99 \$
C1200703	PÉPIN SYLVIE	10 000,00 \$
C1200704	RIVEST CHRISTELLE	29,34 \$
C1200705	ROY ROGER	10 000,00 \$
C1200706	SERVICE SANI-TRI	5 586,84 \$
C1200707	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	125,00 \$
C1200708	TOURNOI DE GOLF DESJARDINS	500,00 \$
C1200709	TRANSPORT D. BARRETTE & FILS INC.	4 940,47 \$
C1200710	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE TÉMISCAMING	15,00 \$
C1200711	VILLE DE TÉMISCAMING	2 153,76 \$
C1200712	VITRERIE TÉMISCAMINGUE INC.	274,00 \$
C1200713	ÉDITIONS YVON BLAIS	351,75 \$
C1200714	REVENU QUÉBEC	11 865,30 \$
C1200715	9229-7597 QUÉBEC INC.	573,43 \$
C1200716	ACAD 2000	603,62 \$
C1200717	AGRITIBI R.H. INC.	10 767,41 \$
C1200718	BEAULÉ VÉRONIC	315,53 \$
C1200719	BERGERON CAROLINE	220,00 \$
C1200720	BIGOT BRUCE	120,79 \$
C1200721	CARDINAL VICKY	362,63 \$
C1200722	CFER LA RENAISSANCE	1 012,58 \$
C1200723	CLÔTURE SPEC II INC.	65 542,93 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200724	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	1 289,94 \$
C1200725	CONSTRUCTION FRANÇOIS VIAU	33 402,54 \$
C1200726	EXTERMINAPRO INC.	5 283,10 \$
C1200727	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	20,36 \$
C1200728	GAGNÉ YVON	10 000,00 \$
C1200729	GAUTHIER CAROLINE	301,76 \$
C1200730	GINGRAS MARJORYE	961,26 \$
C1200731	GOODYEAR CANADA INC.	1 365,59 \$
C1200732	HOME HARDWARE	146,19 \$
C1200733	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	480,14 \$
C1200734	JACQUES MONIA	405,04 \$
C1200735	LALONDE STÉPHANIE	1 230,55 \$
C1200736	LE CENTRE	600,00 \$
C1200737	LES ENTREPRISES FOBART ENR.	1 057,77 \$
C1200738	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	2 121,23 \$
C1200739	MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE	2 832,50 \$
C1200740	MULTITECH ENVIRONNEMENT	1 293,47 \$
C1200741	PLANTE JEANNE-D'ARC	319,00 \$
C1200742	PLANTE JEANNE-D'ARC	117,00 \$
C1200743	PROVIGO DE VILLE-MARIE	186,92 \$
C1200744	SANQUIP INC.	189,26 \$
C1200745	SERVICES TECKNI-COL INC.	2 299,50 \$
C1200746	T.S.C. INC.	209,02 \$
C1200747	TRANSPORT G.G.R. LTÉE	204,09 \$
C1200748	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE TÉMISCAMING	500,00 \$
C1200749	VERMEER CANADA INC.	109 226,25 \$
C1200750	VILLE DE BELLETERRE	3 000,00 \$
C1200751	VILLE DE TÉMISCAMING	560,00 \$
C1200752	VOYAGE TÉMISÉVASION	(Annulé) 0,00 \$
C1200753	WAROLIN ARNAUD	147,68 \$
C1200754	TÉLÉBEC LTÉE	2 712,07 \$
C1200755	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	6 688,93 \$
C1200756	ASSOCIATION PLACE AU SOLEIL	594,10 \$
C1200757	AUTOMOBILE PAQUIN	481,75 \$
C1200758	BERGERON ÉLECTRONIQUE	206,94 \$
C1200759	BOUCHER TOMY	300,07 \$
C1200760	BROUILLARD CLAUDINE	220,00 \$
C1200761	COMITÉ RÉCRÉATIF DE GUIGUES	1 000,00 \$
C1200762	CONSULTATION A+	344,35 \$
C1200763	DUFAULT DANIEL	249,77 \$
C1200764	FALARDEAU LAURENT	6 173,00 \$
C1200765	FOIRE GOURMANDE DE L'A-T	1 000,00 \$
C1200766	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	689,85 \$
C1200767	GAUTHIER CAROLINE	244,60 \$
C1200768	GIRARD CLAUDE	8 350,00 \$
C1200769	GIRONNE LYNE	160,28 \$
C1200770	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	1 759,01 \$
C1200771	KING SIMON	169,29 \$
C1200772	LEMAY NICOLE	10 000,00 \$
C1200773	PAUL CARMEN	8 355,00 \$
C1200774	PIERRE-EAU 2002	463,35 \$
C1200775	RIVEST CHRISTELLE	83,87 \$
C1200776	ROCHELEAU-BOURNIVAL CLAUDETTE	10 000,00 \$
C1200777	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	64 581,00 \$
C1200778	TRANSPORT B. DESROCHERS	297,50 \$
C1200779	VOYAGE TÉMISÉVASION	3 353,90 \$
C1200780	ZEC RESTIGO	1 300,00 \$
C1200781	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	15 809,76 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200782	REVENU QUÉBEC	25 514,65 \$
C1200783	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	3 000,00 \$
C1200784	9005-3703 QUÉBEC INC.	12 072,38 \$
C1200785	AGRITIBI R.H. INC.	605,35 \$
C1200786	ALPHA-TÉMIS	2 000,00 \$
C1200787	BERGERON CAROLINE	200,00 \$
C1200788	BÉTON MARIK	2 759,40 \$
C1200789	BROUILLARD CLAUDINE	252,00 \$
C1200790	C.S.L.T.	2 050,00 \$
C1200791	CFER LA RENAISSANCE	966,59 \$
C1200792	CKVM	195,46 \$
C1200793	CLERMONT DENIS	1 750,00 \$
C1200794	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	91,93 \$
C1200795	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	12 500,00 \$
C1200796	CORP. DE DÉVELOPPEMENT DE GABOURY	33 128,41 \$
C1200797	CREAT	100,00 \$
C1200798	CÔTÉ MAXIME	207,35 \$
C1200799	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	1 779,61 \$
C1200800	DÉPANNEUR BÉCO	3 386,39 \$
C1200801	FOIRE GOURMANDE DE L'A-T	149,75 \$
C1200802	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	213,00 \$
C1200803	GAIART	1 877,16 \$
C1200804	GARAGE MARC CÔTÉ	1 044,00 \$
C1200805	GARAGE MICHEL GRENIER	684,27 \$
C1200806	GARAGE W. LACASSE INC.	1 717,01 \$
C1200807	GAUDET MICHAËL	250,74 \$
C1200808	GINGRAS MARJORYE	1 312,78 \$
C1200809	GIRONNE LYNE	1 000,00 \$
C1200810	GROUPE ULTIMA INC.	21 565,00 \$
C1200811	J. DROLET ET FILS LTÉE	726,13 \$
C1200812	JACQUES MONIA	103,00 \$
C1200813	JM ROBERT	1 103,76 \$
C1200814	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	1 333,96 \$
C1200815	LE REFLET	1 734,97 \$
C1200816	LES ATELIERS KAMI INC.	3 712,74 \$
C1200817	LES CONTENANTS DURABAC INC.	40 666,66 \$
C1200818	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	224,20 \$
C1200819	MINISTRE DES FINANCES	22 403,00 \$
C1200820	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	1 440,00 \$
C1200821	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	810,00 \$
C1200822	NORTHERN ONTARIO MILK TRANSPORTATION	960,50 \$
C1200823	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	14,24 \$
C1200824	PLEAU LOUIS	27,90 \$
C1200825	PRO-PORTES	14 952,51 \$
C1200826	PROVIGO DE VILLE-MARIE	407,63 \$
C1200827	PRUD'HOMME MAXIME	72,00 \$
C1200828	PÉTRIN RICHARD	101,16 \$
C1200829	PÉTROLES TÉMIS	1 961,36 \$
C1200830	RENAUD MARY	5 674,00 \$
C1200831	RIVARD JOËL	600,00 \$
C1200832	ROCHON LILIANE	89,70 \$
C1200833	RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES	100,00 \$
C1200834	SERVICE SANI-TRI	14 291,43 \$
C1200835	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	7 582,60 \$
C1200836	SMI INFORMATIQUE	1 740,81 \$
C1200837	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	250,00 \$
C1200838	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	4 803,78 \$
C1200839	STATION SERVICE P. GINGRAS	1 521,02 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200840	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	15 658,46 \$
C1200841	TRANSPORT SYMKAM ENR.	15 739,00 \$
C1200842	VILLE DE BELLETERRE	3 000,00 \$
C1200843	XEROX CANADA LTÉE	543,62 \$
C1200844	ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE	752,34 \$
C1200845	ÉCOLE PRIMAIRE ST-GABRIEL	4 992,00 \$
C1200846	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 396,99 \$
C1200847	HYDRO-QUÉBEC	2 307,99 \$
C1200848	GAUDET JÉRÉMIE	372,26 \$
C1200849	POLSON EVAN	558,39 \$
C1200852	CARDINAL VICKY	278,88 \$
C1200853	CHARBONNEAU-GAUDET DIANE	410,00 \$
C1200854	CKVM	725,49 \$
C1200855	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE TÉMISCAMING	200,00 \$
C1200856	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	5 627,03 \$
C1200857	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	11 930,94 \$
C1200858	COUTURE RÉAL	76,68 \$
C1200859	DÉPANNEUR RACHEL ROY	1 663,48 \$
C1200860	DOMAINE BAIE GILLIES	241,45 \$
C1200861	DORVAL KADE	835,30 \$
C1200862	DROLET FANY	68,16 \$
C1200863	FOURNIER ÉVA	366,00 \$
C1200864	GAGNON JULIE	12,32 \$
C1200865	GAUTHIER CAROLINE	640,83 \$
C1200866	GAUTHIER MANON	239,92 \$
C1200867	GINGRAS MARJORYE	1 090,68 \$
C1200868	GROUPE STAVIBEL INC.	7 315,24 \$
C1200869	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	45,99 \$
C1200870	JUKADO	8 273,86 \$
C1200871	L'ARTOUCHE	545,77 \$
C1200872	LABELLE SOPHIE	11,78 \$
C1200873	LACHAPPELLE AMY	43,25 \$
C1200874	LALONDE STÉPHANIE	871,07 \$
C1200875	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	2 672,02 \$
C1200876	LE SENTIER	500,00 \$
C1200877	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	97,73 \$
C1200878	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	6 072,95 \$
C1200879	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	38,77 \$
C1200880	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	439,90 \$
C1200881	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	57,49 \$
C1200882	NADEAU CHRISTINE	32,98 \$
C1200883	PAPETERIE ALLAIN INC.	401,84 \$
C1200884	PAQUIN MAURICE	63,00 \$
C1200885	RADIO-COM JBM INC.	258,12 \$
C1200886	TREMBLAY MARIA	57,63 \$
C1200887	VILANDRÉ MARCELLE	35,91 \$
C1200888	VILLE DE VILLE-MARIE	750,00 \$
C1200889	ÉCOLE DU CARREFOUR	250,00 \$
C1200890	BELL MOBILITÉ	252,89 \$
C1200891	REVENU QUÉBEC	12 833,06 \$
C1200892	TÉLÉBEC LTÉE	865,99 \$
C1200893	CONSTRUCTION N.G. ROY INC.	73 044,59 \$
	TOTAL	1 002 185,01 \$

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 juin au 15 juillet 2012		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 505,94 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 780,24 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 850,60 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 385,30 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 246,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	53 383,03 \$
--	--------------

Rémunération des maires	9 856,05 \$
-------------------------	-------------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200894	ARKYS WEB SOFTWARE INC.	241,45 \$
C1200895	BEAULÉ VÉRONIC	170,14 \$
C1200896	CONSTRUCTION N.G. ROY INC.	71 829,48 \$
C1200897	CORRIVEAU PIERRETTE	39,78 \$
C1200898	DUBUQUE ÉRIC	162,00 \$
C1200899	FONTAINE DESCOTEAUX AVOCATS	2 084,04 \$
C1200900	GARAGE YVON AUDET	2 449,70 \$
C1200901	GINGRAS JEAN-FRANÇOIS	34,20 \$
C1200902	GIRARD SIMONE	7 843,00 \$
C1200903	GIRARD SIMONE	2 157,00 \$
C1200904	GÉNIVAR INC.	94 039,77 \$
C1200905	KING SIMON	186,65 \$
C1200906	LES ENTREPRISES FOBART ENR.	1 784,98 \$
C1200907	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	518,43 \$
C1200908	LES P'TITS ROBERGE	24,96 \$
C1200909	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	396,66 \$
C1200910	MULTITECH ENVIRONNEMENT	93 143,59 \$
C1200911	O.B.V.T.	5 000,00 \$
C1200912	PERRON MARIO	24,30 \$
C1200913	SYSTÈMES BCBF INC.	64 315,68 \$
C1200914	TÉTREULT GUILLAUME	21,60 \$
C1200915	VILLE DE TÉMISCAMING	520,36 \$
C1200916	TÉLÉBEC LTÉE	2 722,50 \$
C1200917	VISA DESJARDINS	2 064,19 \$
C1200918	COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ MULTIRESSOURCE	12 549,56 \$
C1200919	ANNIE ROY	101,67 \$
C1200920	BERGERON AUDREY	96,00 \$
C1200921	BOUCHER TOMY	120,00 \$
C1200922	C.S.L.T.	500,00 \$
C1200923	CENTRE DU CAMION MABO	38,55 \$
C1200924	CFER LA RENAISSANCE	3 894,21 \$
C1200925	DE FIL EN AIGUILLE	225,12 \$
C1200926	DOMAINE BAIE GILLIES	144,87 \$
C1200927	DROUIN JÉRÔME	3 500,00 \$
C1200928	DUGUAY JEAN-GUY	164,30 \$
C1200929	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10,17 \$
C1200930	GINGRAS JEAN-FRANÇOIS	504,00 \$
C1200931	GIROUX MAXIM	96,00 \$
C1200932	GRANDLOUIS SHELLY	8,02 \$
C1200933	HUNTER PATTY	9,99 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200934	IMPRIMACTION	977,28 \$
C1200935	JM ROBERT	2 012,06 \$
C1200936	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	1 959,29 \$
C1200937	LA TABLÉE DES CHEFS	12 448,49 \$
C1200938	LABELLE SOPHIE	19,21 \$
C1200939	LE CENTRE	500,00 \$
C1200940	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	6 409,81 \$
C1200941	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES	114,97 \$
C1200942	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	1 218,20 \$
C1200943	MANTHA MATHILDE	96,00 \$
C1200944	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	185,08 \$
C1200945	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	4 530,65 \$
C1200946	VILLE DE VILLE-MARIE	1 600,00 \$
C1200947	WAROLIN ARNAUD	1 218,15 \$
C1200948	XEROX CANADA LTÉE	2 277,06 \$
C1200949	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	12 049,93 \$
C1200950	REVENU QUÉBEC	13 427,73 \$
C1200951	S.A.A.Q.	138,30 \$
C1200952	CONSEIL DE LA CULTURE	40,00 \$
C1200953	PRODUCTEUR PLUS	132,16 \$
C1200954	A.R.B.R.E.	2 374,50 \$
C1200955	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	22 553,00 \$
C1200956	CKVM	195,46 \$
C1200957	CLUB DE VTT DU TÉMISCAMINGUE	45,00 \$
C1200958	COMMUNICATIONS D.F.G.	187,00 \$
C1200959	CORRIVEAU PIERRETTE	39,78 \$
C1200960	DESROSIERS SUZANNE	139,26 \$
C1200961	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	744,20 \$
C1200962	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	291,00 \$
C1200963	GARAGE MICHEL GRENIER	78,69 \$
C1200964	HALLÉE-OUIMETTE CAMILLE	286,83 \$
C1200965	HOME HARDWARE	132,18 \$
C1200966	LE REFLET	356,42 \$
C1200967	LES ATELIERS KAMI INC.	3 712,74 \$
C1200968	LES ENTREPRISES N. VACHON	19 861,93 \$
C1200969	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	103,48 \$
C1200970	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	319,00 \$
C1200971	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2 222,00 \$
C1200972	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	2 222,00 \$
C1200973	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	60,94 \$
C1200974	PROVIGO DE VILLE-MARIE	50,11 \$
C1200975	PÉTROLES TÉMIS	4 019,34 \$
C1200976	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	1 886,88 \$
C1200977	SMI INFORMATIQUE	1 740,81 \$
C1200978	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	1 257,98 \$
C1200979	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	20 000,00 \$
C1200980	TRANSPORT D. BARRETTE & FILS INC.	1 127,70 \$
C1200981	VENDETTÉ DAVID	140,40 \$
C1200982	VILLE DE TÉMISCAMING	67,00 \$
C1200983	VILLE DE VILLE-MARIE	2 222,00 \$
C1200984	XEROX CANADA LTÉE	696,52 \$
C1200985	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 396,99 \$
C1200986	9229-7597 QUÉBEC INC.	317,33 \$
C1200987	ACAD 2000	1 060,65 \$
C1200988	ARBRONORD INC.	255,61 \$
C1200989	AUBERGE HARRICANA	403,14 \$
C1200990	BEAULÉ VÉRONIC	80,69 \$
C1200991	BERGERON ÉLECTRONIQUE	228,76 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200992	C.S.L.T.	2 703,45 \$
C1200993	CARDINAL VICKY	67,70 \$
C1200994	CHOLETTE STEVE	500,00 \$
C1200995	CKVM	6 961,16 \$
C1200996	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	15 074,36 \$
C1200997	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	29 526,04 \$
C1200998	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	91,93 \$
C1200999	CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ	18 500,00 \$
C1201000	DE FIL EN AIGUILLE	192,75 \$
C1201001	DÉPANNEUR RACHEL ROY	1 242,15 \$
C1201002	DESROSIERS SUZANNE	552,04 \$
C1201003	DÉPANNEUR BÉCO	2 969,07 \$
C1201004	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	76,25 \$
C1201005	GARAGE MARC CÔTÉ	745,04 \$
C1201006	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	612,00 \$
C1201007	GARAGE W. LACASSE INC.	2 434,23 \$
C1201008	GAUTHIER MANON	396,11 \$
C1201009	GILBERT-PLOUFFE CINTHYA,GIRARD CHRISTIAN	6 390,00 \$
C1201010	GIRONNE LYNE	233,70 \$
C1201011	GROUPE CCL	145,45 \$
C1201012	GROUPE ULTIMA INC.	654,00 \$
C1201013	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	143,26 \$
C1201014	J. DROLET ET FILS LTÉE	335,36 \$
C1201015	JAGUAR MÉDIA	574,88 \$
C1201016	LAGACÉ LISA	521,67 \$
C1201017	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	392,47 \$
C1201018	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	28 951,50 \$
C1201019	LES CLOISONS CORFLEX INC	5 513,05 \$
C1201020	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	3 696,47 \$
C1201021	LIAISON 12-18	2 500,00 \$
C1201022	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	28,74 \$
C1201023	LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	855,00 \$
C1201024	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	148,36 \$
C1201025	MULTILAB DIRECT	274,22 \$
C1201026	MULTITECH ENVIRONNEMENT	77 608,94 \$
C1201027	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	165,34 \$
C1201028	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	114,95 \$
C1201029	PELLERIN KATY	158,73 \$
C1201030	PIERRE-EAU 2002	254,09 \$
C1201031	PLEAU LOUIS	190,75 \$
C1201032	PONTIAC EN FORME / QUÉBEC EN FORME	60,00 \$
C1201033	RADIO-COM JBM INC.	258,12 \$
C1201034	SEAO – CONSTRUCTO	25,07 \$
C1201035	SERVICE SANI-TRI	12 146,44 \$
C1201036	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	3 763,79 \$
C1201037	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	3 446,96 \$
C1201038	STATION SERVICE P. GINGRAS	673,06 \$
C1201039	TRANSPORT SYMKAM ENR.	12 193,88 \$
C1201040	TREMBLAY MARIA	550,00 \$
C1201041	VENDETTE DAVID	177,07 \$
C1201042	ÉCOLE DE BÉARN	137,68 \$
C1201043	BELL MOBILITÉ	275,62 \$
C1201044	HYDRO-QUÉBEC	1 003,30 \$
C1201045	REVENU QUÉBEC	13 576,74 \$
C1201046	TÉLÉBEC LTÉE	3 623,72 \$
C1201047	VISA DESJARDINS	666,64 \$
C1201048	INTERSPORT	375,21 \$
	TOTAL	798 417,12 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1^{er} août 2012.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

08-12-259A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question n'est posée.

08-12-260A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain C. A. : 5 septembre 2012

Il est 19 h 50.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET »,
tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
comité administratif lors d'une séance subséquente.**